

# TOULOUSE ONCO RUN 2023

## Règlement général

### **Article 1 : Organisation**

La Ligue contre le cancer de Haute-Garonne organise à Toulouse, **dimanche 5 février 2023**, dans le cadre de la journée mondiale contre le cancer, la 5<sup>e</sup> édition de la Toulouse Onco Run. Cet évènement se déroulera depuis le Campus Santé du Futur – Oncopole de Toulouse et comportera les épreuves suivantes :

- Une épreuve pédestre mixte chronométrée de 10 km – Départ Campus Oncopole
- Une épreuve pédestre mixte non chronométrée de 5 km – Départ Campus Oncopole
- Une épreuve de marche mixte non chronométrée de 5 km – Départ Campus Oncopole
- Une épreuve pédestre mixte non chronométrée à réaliser à distance sans contrainte de temps ni de parcours.

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité et mesures sanitaires obligatoires mises en place le jour de la manifestation. Il devra également respecter la propreté du site et ses alentours.

### **Article 2 : Programme et circulation sur la voie publique**

Les départs et arrivées s'effectueront depuis les espaces piétons du Campus Santé du Futur – Oncopole de Toulouse situés devant les hôtels de la zone :

**08 h 00** : Ouverture du village et retrait des dossards

**08 h 45** : Echauffement collectif

**09 h 00** : Départ de la course 10 km chronométrée

**10 h 00** : Podium 10 km

**10 h 30** : Récompenses Challenge Groupes

**10 h 45** : Echauffement du 5 km

**11 h 00** : Départ du 5 km

**11h 05** : Départ de la Marche 5km

**11 h 30** : Podium 5 km

**12 h 00** : Podium de la Marche

## Article 3 : Modalités d'inscription

### 3-1 Inscription individuelle

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

- Sur internet jusqu'au 03/02/23 à 23h59 : <https://www.toulouse-onco-run.fr/> et jusqu'au 5/02 18h pour le digital.
- Mercredi 01/02/23 de 10h à 19h Magasin Foulées - Centre Commercial Du Louradou, 40 Route D'Albi 31180 Rouffiac-Tolosan
- Dimanche 05/02/23 sur place à partir de 08 h 00 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque épreuve

### 3-2 Inscription groupe – À partir de 10 personnes

Sur internet sur le site <https://toulouse-onco-run.fr> Avant le **25/01/23**.

**Facturation, retrait des dossards groupé. Les frais de gestion sont offerts pour tous les groupes supérieurs à 10 personnes.**

#### Permanences Retrait Dossards groupes :

Maison de la Ligue contre le cancer, 136 route d'Espagne, 31100 Toulouse

- Mercredi 01/02 de 09h à 17h00
- Jeudi 02/02 de 09h à 17h00

### 3-3 Tarifs

Epreuve	Catégorie	Tarifs en ligne		Tarifs sur place
		Etudiants (16 – 26 ans)	Normal	Pour tous
10 km Course individuelle <b>chronométrée</b>	Adulte et enfant né avant 2006	10	15	17
Course ou Marche 5 km <b>Non-chronométré</b>	Adulte et enfant né avant 2006	8	10	12
Course en distanciel	Pour tous	10	10	/

**Il ne sera procédé à aucun remboursement.**

#### **Article 4 : Justificatif**

**Pour la course et marche 5 km non-chronométré**, aucun justificatif n'est demandé.

**Pour le 10 km chronométré**, il y a lieu de justifier :

- **d'une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
- **ou d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.
- **ATTENTION** : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve.
- Les mineurs devront remettre en outre une autorisation parentale. Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant

**Sans présentation de justificatif, les participants ne pourront pas être chronométrés.**

#### **Article 5 : Responsabilité**

Les personnes participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut être cédé à une tierce personne.

#### **Article 6 : Assurance**

La Ligue contre le cancer 31, dans le cadre de l'épreuve pédestre Toulouse Onco Run, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

**Individuelle Accident** : l'organisateur recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

La sécurité médicale sera assurée par un service de protection civile agréé.

#### **Article 7 : Résultat et classement**

Les épreuves feront l'objet d'un chronométrage et d'un classement **scratch uniquement pour les épreuves chronométrées**. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Les participants se verront attribuer un dossard numéroté pour les épreuves concernées. Pour la course et marche 5 km non chronométré, aucun classement ne sera produit.

#### **Article 8 : Temps de course**

Le temps de course est limité à 1h30 allure libre pour le 10 km et de 2h00 pour les épreuves 5 km.

La course « Toulouse Onco Run » est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits.

#### **Article 9 : Image et communication**

Conformément à la LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le participant bénéficie de l'exercice direct des droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui le concernent en s'adressant : LIGUE CONTRE LE CANCER 31 – 136 route d'Espagne –31100 Toulouse.

***Toute personne dont l'inscription est validée accepte sans aucune réserve que son nom, prénom et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias à l'issue de la course TOULOUSE ONCO RUN 2023.***

***Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.***

### **ANNEXE 1 – DECHARGE PARENTALE**

Je, soussigné M. ou Mme .....

autorise mon enfant mineur.....

à participer à la manifestation sous mon entière responsabilité.

J'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte.

Date ...../...../.....

Signature